

Le Plessis-Feu-Aussoux

Le Plessis-Feu-Aussoux, le village le moins étendu du Centre Brie, est habité par 515 Plessis-ansoldiens. A l'origine, la commune était nommée Ansoldus Plessio (1174) du nom du seigneur Ansoldus. Plessio se transforma en Plessis. Le terme « Feu » apparaîtra plus tard après le décès du seigneur. Historiquement, le village connaît d'abord une situation bien particulière puisqu'il se trouve dans une « Marche » entre le Comté de Champagne et le royaume de France, c'est-à-dire une zone revendiquée par leurs deux puissants seigneurs. Il faudra attendre 1285 et l'accession au trône de Philippe Le Bel, pour que le fief soit rattaché à la couronne de France. Deux siècles plus tard, les Chartreux vont en acquérir la majeure partie et le garderont jusqu'à la Révolution. Mais il faudra attendre encore plusieurs dizaines d'années pour qu'enfin, en 1850, une route soit construite et désenclave le village.

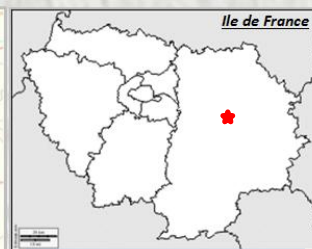
L'église, déjà citée en un acte de 1339, était probablement la chapelle de la résidence seigneuriale. En effet, on peut apercevoir que, côté rue, le mur de l'église fait corps avec un mur d'enceinte.

A l'origine, les patrons étaient Saint Cosmes et Saint Damien. Vers 1680, Saint Nicolas devient premier patron. Le clocher fut édifié vers 1802. Une vierge à l'enfant en bois polychrome datant du XVIII^{ème} fut classée Monument Historique en 1975. Le retable du maître-autel en bois sculpté et ses 3 étoiles (St Nicolas, St Pierre et St Jean) ainsi que la grille de communion en fer forgé furent classés en 1980. En 2000 ce fut la cloche qui date de 1523 qui devient M.H. Le « caquetoire », auvent situé devant le porche a été construit en 1999.

Jacques Champion de Chambonnières (1601-1672) claveciniste à la cour de Louis XIII puis de Louis XIV, réputé être le « père » de l'école française du clavecin, a habité le village. Ami des Couperin, ils les introduira à la cour de Louis XIV. De plus, le peintre Jean Commère, né en 1920, a vécu au Plessis-Feu-Aussoux de 1954 à sa mort en 1986. Ses paysages briards étaient exposés dans une galerie à Paris.

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU

01 60 39 60 69 – www.randonnee-77.com -



Voir carte IGN n° 25150

Départ
Église de Le Plessis-Feu-Aussoux
N 48°42'55" E 3°02'00"
UTM : 31U 0502458 5395814

Accès par D231 (Lagny - Provins)

Informations pratiques

Autocar à Touquin (Seine & Marne Express)

Tous commerces à Rozay-en-Brie

Chambres d'hôtes et gîte au Plessis-Feu-Aussoux

Charte du randonneur

- Ne vous écarter pas des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respectez la nature et la propriété privée.
- N'abandonnez pas de détritus.
- Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin.

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77) avec le concours de la Communauté de communes des Sources de l'Yerres, du Syndicat d'initiatives du Centre-Brie et de la Commune du Plessis-Feu-Aussoux.

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



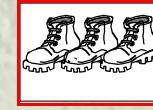
17km



4 h 15



jaune

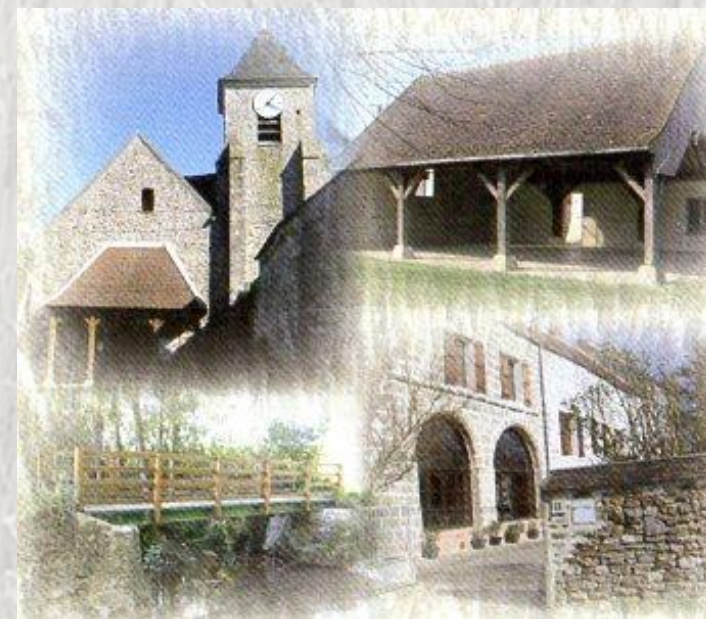


Difficile

RANDONNER EN SEINE ET MARNE



Autour du Plessis-Feu-Aussoux



**A la découverte d'un village culturel
Autour de la vallée de l'Yerres**

Le Plessis-Feu-Aussoux

Départ de l'église. Descendre la rue de l'église en lui tournant le dos. Au bout de la rue, tourner à gauche (D112E) en direction du cimetière.

- 1 Après le cimetière, descendre le chemin à droite. (A droite on peut voir un ancien lavoir alimenté par une source). En bas, franchir l'Yerres par la passerelle de bois. Poursuivre en remontant le chemin et prendre la 2^{ème} à gauche. S'engager à gauche dans le chemin qui descend en direction de la ferme de Choiseau. A l'intersection avec la route, prendre à gauche le chemin herbeux sur 150 m. Au croisement suivant, prendre à gauche puis à droite le sentier qui se dirige vers l'Yerres. Franchir l'Yerres par le pont et prendre à droite le chemin qui remonte jusqu'au hameau de Villeneuve-la-Hurée.
- 2 A l'entrée du Hameau, prendre le chemin à gauche. Suivre la route goudronnée (C112E) à gauche pendant environ 200 m et tourner à droite dans le chemin. Franchir la route et suivre le chemin en face.
- 3 A l'intersection suivante, tourner à droite vers le bois. Longer un bois puis une clôture de cyprès. Tourner à droite, franchir le ru de la Visandre par le pont en béton et monter le chemin en face.
- 4 Avant la ferme de Planoy prendre le chemin à gauche qui redescends vers la Visandre qu'il faut franchir à nouveau. Suivre le chemin qui monte jusqu'à la prochaine intersection. Prendre à droite et traverser la D 231, longer un petit bois.
- 5 Au croisement suivant, prendre le chemin à gauche puis à droite. (variante : aller tout droit sur le chemin jusqu'au village). Continuer et traverser le bois du Rasoir.
- 6 Poursuivre le chemin jusqu'à la route goudronnée que l'on prend à gauche. A l'intersection suivante, prendre le chemin légèrement à gauche. Après la ferme Gouvert, prendre à gauche. Traverser le ru de l'étang, monter vers Le Thau.
- 7 Suivre la route à droite puis le premier chemin à gauche. Prendre les chemins à droite puis à gauche jusqu'à la route goudronnée. Prendre en face, longer le terrain de camping et poursuivre jusqu'à la D 231. Prendre en face la rue des Peupliers. Tourner à droite dans la rue de l'échelle puis rue de la Fête sur la gauche, qui vous ramène à l'église.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".